



LE GUIDE D'UTILISATION

Comment répondre au Baromètre des communes des Pays de la Loire ?

Nous vous remercions de participer à ce projet animé par la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural et porté par un collectif d'associations et d'acteurs du développement territorial en Pays de la Loire. Ce projet se veut ambitieux et ne pourra exister que par votre engagement à nos côtés.

Le Baromètre est avant tout un outil d'animation qui prend la forme d'un questionnaire, libre d'accès, articulé autour de 4 thématiques : Citoyennetés, Economie, Solidarités, Environnement. A travers le Baromètre, chaque citoyen est convié à s'intéresser et à s'impliquer dans les projets de développement de sa commune et plus largement de son territoire (Communauté de communes, Pays, Département, Région...).

✪ Le Baromètre ? Pour quoi ?.....	Page 2
✪ Les étapes pour mettre en œuvre le Baromètre sur votre commune.....	Page 2
✪ Les suites à imaginer.....	Page 5
✪ L'essentiel en 10 points.....	Page 6
✪ Les questions fréquemment posées.....	Page 7
✪ Les Relais du Baromètre sur vos territoires.....	Page 8



Un projet porté par :



★ LE BAROMETRE ? POUR QUOI ?

► Les questions simples et les exemples concrets du Baromètre en font un **outil d'éducation au développement durable** à destination des élus, des agents territoriaux, des représentants associatifs, des acteurs socio-économiques et des citoyens,

► Le Baromètre est **un questionnaire auquel on répond ensemble**. C'est dans cet esprit que l'outil a été conçu et c'est sans aucun doute en cela que réside son intérêt premier : permettre d'établir le dialogue entre élus, agents, associations, acteurs socio-économiques et citoyens. Le Baromètre est une invitation à la mise en place d'une démocratie participative. Il permet ainsi de dresser un autodiagnostic partagé de la prise en compte du développement durable et solidaire dans les actions mises en œuvre sur le territoire communal.

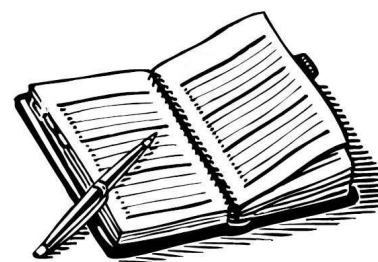
► Les données fournies par le Baromètre sont autant d'indications sur les **démarches déjà accomplies** et sur les **pistes possibles pour progresser** au regard des grands enjeux du 21^{ème} siècle.

► Le Baromètre est un outil de **préparation à l'élaboration d'un plan d'actions** (Agenda 21, ...). Cependant son utilisation ne se limite pas à cet usage. D'autres temps forts pour l'organisation de la vie communale (Plan Local d'Urbanisme, Enquêtes Publiques...) et intercommunale (Schéma de Cohérence Territoriale...) sont autant d'opportunités de mettre au débat les questions liées à l'action publique et citoyenne sur les territoires.

L'objectif de ce guide est de préciser l'utilisation du questionnaire pour l'opération Baromètre 2014-2020.

★ LES ETAPES POUR METTRE EN ŒUVRE LE BAROMETRE SUR VOTRE COMMUNE

1. *Initier la démarche*
2. *Prendre connaissance de l'outil Baromètre*
3. *Informers les élus et les associations locales de votre volonté de remplir le Baromètre sur la commune*
4. *Organiser un temps d'information pour présenter la démarche*
5. *Préparer la réponse collective au Baromètre*
6. *Remplir le questionnaire*
7. *Conclure la rencontre et retourner les réponses à la FRCIVAM des Pays de la Loire*





1 – INITIER LA DEMARCHE

La volonté de remplir le Baromètre des communes peut émaner soit d'une **association locale** ou de **représentants de la société civile**, soit **des élus** de la commune. L'ensemble des mairies des Pays de la Loire a reçu un appel à remplir le Baromètre !

2- PRENDRE CONNAISSANCE DE L'OUTIL BAROMETRE

Commencez par lire tranquillement les trois documents qui constituent le Baromètre : le **Guide d'utilisation**, le **Questionnaire** (100 questions) et l'**Attestation de participation**. Ils sont téléchargeables sur le site du Baromètre : pdl.barometredudeveloppementdurable.org. Cette lecture est indispensable pour s'imprégner de l'esprit de la démarche.

3 – INFORMER LES ELUS ET LES ASSOCIATIONS LOCALES

Que vous soyez élu ou représentant de la société civile, **il est nécessaire d'informer les autres élus et les associations locales de votre volonté de remplir le Baromètre sur la commune**, et de programmer une rencontre pour répondre ensemble au questionnaire. **Le Baromètre est une démarche collective.**

Si vous êtes une association ou un groupe de citoyens

Le questionnaire a été adressé par la FRCIVAM à toutes les mairies des Pays de la Loire. Elles sont donc informées du fait que des associations locales ou groupes de citoyens sont susceptibles de les contacter.

Nous vous conseillons de solliciter les élus de votre commune par téléphone. Il est indispensable de bien **préciser au maire ou à son représentant les personnes qui devront être présentes lors de la rencontre** (personnes physiques et associatives – cf. « Qui associer à la rencontre ? »).

Si les relations entre vous ou votre association et votre municipalité sont tendues, il est souhaitable de permettre à d'autres associations du territoire de contacter les élus. Le cas échéant la FRCIVAM, ou l'un des Relais du Baromètre sur votre territoire, peut vous accompagner pour faciliter l'organisation de la rencontre (voir encadré page 8).

Si vous êtes un élu

La mise en œuvre du Baromètre sur votre commune n'a d'intérêt que si elle s'accompagne d'une réelle **implication des citoyens et des élus** dans la démarche. Le questionnaire doit donc impérativement être rempli avec la **participation de plusieurs associations locales et/ou représentants de la société civile**.

Si aucune association locale n'a sollicité les élus pour remplir le questionnaire, **il appartient aux élus de solliciter les associations locales et/ou de mobiliser largement les citoyens pour engager la démarche**.

4 – ORGANISER UN TEMPS D'INFORMATION POUR PRESENTER LA DEMARCHE (facultatif)

Le questionnaire du Baromètre recouvre des champs thématiques variés. Avant de répondre au questionnaire, il peut être souhaitable d'organiser une **séance d'information et d'échange, associant notamment des élus et associations locales, pour préciser les objectifs de la démarche, présenter le questionnaire, organiser collectivement la réponse au Baromètre**. La FRCIVAM, ou l'un des Relais du Baromètre sur votre territoire, peut vous aider à organiser cette séance d'information (voir encadré page 8).



5 – PREPARER LA REPONSE COLLECTIVE AU BAROMETRE

Quand répondre au Baromètre ? Dès que les volontés des élus et des associations d'une commune se seront rencontrées !

Qui associer à la rencontre ? Pour faire l'objet d'un traitement et d'une mise en ligne sur le site Internet du projet, **le questionnaire devra être rempli conjointement par les élus et agents municipaux, les associations et les citoyens de la commune.** Deux options :

AU MINIMUM

La rencontre devra réunir **3 élus dont le maire ou son représentant, 3 citoyens ou représentants associatifs (de plusieurs associations) et 1 agent de la commune.** Il peut également être intéressant d'associer à cette rencontre : des artisans, commerçants, professionnels de l'enfance-jeunesse, de la santé et du sport, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des acteurs socioculturels et socio-éducatifs... Nul besoin que les uns et les autres soient des spécialistes du développement durable, le Baromètre se veut accessible au plus grand nombre !

DANS L'IDEAL

La FRCIVAM et les Relais du Baromètre vous conseillent vivement de remplir le questionnaire en **réunion publique**, cela permet d'associer plus largement les citoyens, acteurs socio-économiques (...). Les échanges n'en seront que plus riches ! Il faut alors prévoir une communication adaptée à chaque public, ainsi qu'une bonne préparation de la réunion. **Les « Relais du Baromètre sur vos territoires peuvent vous accompagner pour l'organisation et l'animation de cette réunion publique (voir encadré page 8).**

Combien de temps prévoir ? Répondre au questionnaire nécessite **un créneau de deux heures environ.**

6 – REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Le Baromètre des communes des Pays de la Loire est une occasion privilégiée d'échange entre les citoyens, les associations et les élus. Il s'agit de se mettre d'accord sur la réponse à donner à chacune des questions ! Bien entendu, la cordialité et la convivialité s'imposent pendant ces échanges...

Organisation de la séance

Pour limiter les impressions papier, il est préférable d'utiliser un **support électronique** (écran d'ordinateur ou projection vidéo). Le document PDF disponible sur le site Internet du projet peut être complété à l'écran (modifications enregistrables) et **retourné par mail.**

Les réponses doivent être validées par la signature, en fin de rencontre, de l'Attestation de participation. Ce document devra être **rempli en trois exemplaires** (un pour la commune, le second pour un représentant des associations locales, et le dernier à renvoyer à la FRCIVAM).

Avant d'entamer les questions : Prendre le temps de **relire et de rappeler les remarques préalables** contenues dans le questionnaire (page 2 du document PDF).

La réponse au questionnaire

Si une réponse tarde à venir, passez à la question suivante, vous pourrez y revenir en fin de rencontre !

En cas de désaccord sur une réponse, n'hésitez pas à en prendre note, mais il est préférable de ne pas engager de discussions trop longues ! Une prochaine rencontre pourra permettre d'approfondir certains points.

N'hésitez pas à préciser vos réponses à travers l'espace « **Commentaires** » (**exemples d'actions engagées** que vous souhaitez partager, **valorisation d'une démarche en cours** qui ne permet pas encore de répondre « OUI » à la question...). Vous pouvez également proposer de nouvelles questions qui pourront venir enrichir la prochaine version du questionnaire.

L'**humour** n'est pas exclu si les questions recueillent beaucoup de "NON". Il est bien plus facile de progresser quand on commence avec peu !

N'hésitez pas à faire une **pause** à la fin de chaque partie et à prévoir des **rafraichissements** !



7 – CONCLURE LA RENCONTRE ET RETOURNER LES REPONSES A LA FRCIVAM

Apposez les signatures (3 élus, 3 représentants associatifs, 1 agent de la commune) et dater les trois exemplaires de l'Attestation de participation.

Retournez **un exemplaire du Questionnaire et de l'Attestation de participation** à l'adresse indiquée et le cas échéant la version électronique à l'adresse barometredd@civam-paysdelaloire.org.

Les réponses saisies et traitées feront l'objet d'une mise publication (cartographie interactive des réponses des communes, favorisant les échanges d'expériences et la mise en réseau), sur le **portail internet du Baromètre des communes des Pays de la Loire** : pdl.barometredudeveloppementdurable.org.

Une commune ayant déjà répondu au Baromètre pourra y répondre de nouveau deux ou trois ans plus tard, pour évaluer les progrès accomplis

★ LES SUITES A IMAGINER

Répondre collectivement au questionnaire du Baromètre est une première étape ! Entretenez la mobilisation, informez les habitants des réponses de la commune au Baromètre, et prenez date afin de donner suite à la rencontre !

Le site Internet du Baromètre permet de publier **les objectifs que se donne la commune** pour apporter des réponses positives aux questions du Baromètre. **La définition de ces objectifs pourra constituer une nouvelle occasion de réunir les associations, citoyens, acteurs socio-économiques (...)**. Les Relais du Baromètre sur votre territoire pourront être sollicités pour vous appuyer dans cette nouvelle étape.

Le site Internet vous permet également d'accéder aux **informations** et **exemples d'actions** mis en œuvre sur d'autres communes, et facilite, à travers la mise en réseau, l'identification de réponses appropriées aux enjeux mis en avant lors de la réponse au Baromètre. Rendez-vous sur pdl.barometredudeveloppementdurable.org.

Le Baromètre peut constituer une première étape à l'élaboration d'un Agenda 21, à l'échelle du territoire communal voire intercommunal. Ne vous arrêtez pas en si bon chemin !

LA FEDERATION REGIONALE DES CIVAM ET LES PARTENAIRES DU BAROMETRE EN PAYS DE LA LOIRE

Ont activement contribué à l'élaboration de ce questionnaire : le Réseau CIVAM des Pays de la Loire, le Réseau Cohérence, France Nature Environnement Pays de la Loire, le PNR Loire Anjou Touraine, Culture et Promotion Pays de la Loire, le GRAINE Pays de la Loire, la Confédération Régionale des Foyers Ruraux, l'IRESA, l'URCPIE des Pays de la Loire, l'Association des Maires Ruraux, le Comité 21 Pays de la Loire, la CRESS des Pays de la Loire, le collectif RESEDA (collectif d'associations d'éducation à l'environnement et au développement durable du Pays d'Ancenis, l'association BRUDED, le Pays du Mans, le GAL Sud Mayenne, Loire en Layon Développement et le Pays Saumurois.

Pour vous accompagner, la FRCIVAM et les partenaires du Baromètre, spécialistes ou généralistes des domaines mis en avant dans ce questionnaire, peuvent vous proposer des formations sur les sujets qui auront retenu votre attention. Les Relais du Baromètre peuvent également vous accompagner pour l'organisation et l'animation de réunions publiques pour répondre au Baromètre. N'hésitez pas à contacter la FRCIVAM pour tout renseignement complémentaire.



★ L'ESSENTIEL EN 10 POINTS

- ❶ L'objectif du Baromètre n'est pas de faire un « contrôle » mais plutôt de **se situer collectivement dans une dynamique de progrès en mesurant ensemble tous les aspects possibles du développement durable et solidaire** à l'échelle du territoire communal (au-delà des seules actions de la municipalité !).
- ❷ C'est le nombre de questions (**100**) et le barème des points attribués à chaque question qui permettra de dégager une image du développement durable et solidaire sur la commune.
- ❸ La réponse au questionnaire du Baromètre requiert **au minimum** la participation de **3 élus dont le maire ou son représentant, 3 citoyens ou représentants associatifs (de plusieurs associations) et 1 agent de la commune**. Nous vous suggérons fortement de remplir le Baromètre à l'occasion d'une **réunion publique** !
- ❹ Le principe : **se mettre d'accord, aussi nombreux soit-on, sur la réponse à donner** à chacune des questions. L'animation de la réunion doit permettre l'écoute et l'expression des différents points de vue.
- ❺ Les réponses attendues sont **OUI ou NON**. Il est possible de cocher la case **NC pour « Non Concerné »**. La commune devra avoir répondu à **70%** des questions au minimum pour que le questionnaire soit traité et validé.
- ❻ Le Baromètre est destiné à **mettre en valeur les pratiques d'un territoire sur lequel interviennent différentes collectivités ou administrations avec différentes compétences** (commune, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, Département, Région, Etat, etc.), **mais aussi des associations**, etc. Le questionnaire permet de préciser qui intervient sur les projets et les actions évoqués.
- ❼ Au-delà de la réponse OUI / NON à chaque question, il est intéressant de pouvoir illustrer les réponses par des **exemples d'actions mises en œuvre sur la commune (actions réalisées ou au stade de projet)**. Ces exemples seront valorisés sur le site Internet du projet.
- ❽ Le questionnaire est **perfectible**, nous comptons sur votre collaboration pour l'améliorer et le faire **évoluer** (précisions de certaines questions, propositions de nouvelles questions à intégrer, nouveaux exemples d'actions à valoriser...).
- ❾ La réponse au Baromètre est une première étape. A la fin de la rencontre, **prenez date pour envisager les suites à donner** : définition de priorités, élaboration d'un programme d'actions, etc. Et si votre commune s'engageait dans une démarche d'Agenda 21 ?
- ❿ Pour tout renseignement complémentaire : barometredd@civam-paysdelaloire.org / 02 40 72 65 05



★ LES QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES

« Pourquoi ne pas avoir utilisé des indicateurs plus précis, plus quantitatifs, type IFEN ou INSEE ? »

L'approche voulue par les partenaires du Baromètre est plus qualitative que quantitative. Cette approche est destinée à indiquer et à impulser une dynamique de développement durable. Elle n'est pas comparable à celle des Agenda 21, SCOT ou autres documents d'aménagement qui nécessitent des indicateurs chiffrés de type IFEN. Nous voulions également que ces indicateurs soient compréhensibles par tous.

« Ma commune est rurale, le questionnaire semble plus avantageux pour une commune urbaine ! » ou « Ma commune est trop petite pour qu'il soit possible de répondre positivement à cette question »

Le nombre de questions et le barème des points qui seront attribués permettront de corriger les distorsions possibles en tenant compte de la spécificité de la commune.

« Votre commune sensibilise-t-elle ou incite-t-elle ... ? »

Réponse de l' élu : « OUI parce que nous rappelons régulièrement la nécessité de... » ou « OUI nous soutenons parce que nous approuvons... etc. »

Information : La sensibilisation ou l'incitation implique une formalisation et une communication vers toute la commune et cela de manière répétitive...

« Nous répondons OUI, parce que l'association XXX que nous subventionnons réalise... »

Si une association agit pour la commune la réponse peut-être OUI à condition que les actions soient réellement faites au nom de la commune et destinées à tous les habitants de la commune (pas uniquement aux adhérents de l'association).

« Nous avons déjà réalisé d'importants investissements dans ce domaine... ». « Nous pourrions répondre OUI à 80% ... »

La réponse NON peut paraître frustrante dans un tel cas. Nul n'est parfait, quelques NON constituent une garantie d'objectivité. Il faut rappeler que le Baromètre est mis en place pour évaluer une dynamique... Une réponse NON constitue une marge de progression pour la prochaine évaluation.

« Nous avons l'impression que la commune est notée... »

Ce n'est absolument pas l'objectif du Baromètre. Il est impossible de donner une note au regard des défis du développement durable. La représentation des résultats adoptée sur le site du Baromètre, le Barographe du développement durable, permet de donner une indication sur l'engagement des acteurs du territoire communal en matière de développement durable. Les communes peuvent par ailleurs se situer dans un panel de collectivités de taille équivalente afin d'identifier leurs points forts et leurs marges de progrès de façon objective.



★ LES RELAIS DU BAROMETRE SUR VOS TERRITOIRES

COORDINATION REGIONALE

FRCIVAM des Pays de la Loire

✉ 4, rue de la Résistance 44390 SAFFRE

☎ 02 40 72 65 05

@ barometredd@civam-paysdelaloire.org

🌐 www.civam-paysdelaloire.org

REFERENTS DEPARTEMENTAUX DU PROJET

Loire Atlantique : Fédération Départementale des CIVAM / info@fdcivilam44.org / ☎ 02 40 14 59 00

Maine et Loire : CIVAM Agriculture Durable / civam.ad49@wanadoo.fr / ☎ 02 41 39 48 75

Mayenne : Synergies 53 / synergie-eedd@orange.fr / ☎ 02 43 49 10 02

Sarthe : CIVAM Agriculture Durable / energies.civam72@maison-des-paysans.org / ☎ 02 43 14 23 07

Vendée : CPIE Sèvre et Bocage / etudes-cpie@cpie-sevre-bocage.com / ☎ 02 51 57 77 14

RELAIS LOCAUX DU BAROMETRE, DES PROFESSIONNELS FORMES POUR VOUS ACCOMPAGNER : ANIMATIONS DES REUNIONS PUBLIQUES, SUITES A DONNER, ETC.

44	Fédération Départementale des CIVAM / info@fdcivilam44.org / ☎ 02 40 14 59 00 Collectif RESEDA - Trocantons / beatrice.trocantons@gmail.com / ☎ 02 40 97 78 55
49	CIVAM Agriculture Durable / civam.ad49@wanadoo.fr / ☎ 02 41 39 48 75 PNR Loire Anjou Touraine / info@parc-loire-anjou-touraine.fr / ☎ 02 41 53 66 00
53	Synergies 53 / synergie-eedd@orange.fr / ☎ 02 43 49 10 02
72	CIVAM Agriculture Durable / energies.civam72@maison-des-paysans.org / ☎ 02 43 14 23 07 CEAS de la Sarthe / f.dejan-ceas72@laposte.net / ☎ 02 43 76 51 83 Sarthe Educ Environnement / sarthe.educ@yahoo.fr / ☎ 02 43 78 09 80
85	CPIE Sèvre et Bocage / etudes-cpie@cpie-sevre-bocage.com / ☎ 02 51 57 77 14

PLUS D'INFORMATIONS...

Pour plus d'informations et d'outils, rendez-vous sur pdl.barometredudeveloppementdurable.org

N'hésitez pas à contribuer à l'effort collectif qui consiste à relayer le Baromètre des communes des Pays de la Loire auprès d'un maximum d'acteurs locaux susceptibles d'enclencher la démarche sur leur territoire : élus, associations, citoyens...

Un projet soutenu par :

